

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille vingt-et-un, et le 10 mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle Honoré de Balzac, compte-tenu de la crise sanitaire en cours, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03/05/2021,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, M. Fabrice GOBERT BERINGUER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absent représenté : néant.

Absent : néant.

Un scrutin a eu lieu, M. Jules VERNIER a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire commence la séance en demandant de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à M. Paul METADIER, Maire de la commune de SACHÉ de 1971 à 1983, décédé le 6 mai dernier. Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2021, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'étude des conventions de mise à disposition de personnel et d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

2021.5.1/ ÉTUDE DES DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour deux déclarations d'intention d'aliéner, et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, pour présenter les dossiers :

- les parcelles cadastrées AV 425 et AV 427 situées 31 rue Sainte Anne d'une superficie de 284 m² pour une valeur de 213 000 euros,
- la parcelle cadastrée ZP 175 située 25 rue de la Tillière d'une superficie totale de 2 000 m² pour une valeur de 220 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires chargés de ces dossiers.

2021.5.2/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser aux associations suivantes une subvention de :

- 100 euros au Réveil de Sacheville pour l'empoisonnement du Gué Droit,

- 400 euros au Pêcheurs de Maurux qui gère l'étang communal,
- 141,20 euros, soit 10 centimes par habitant, au Comité de jumelage avec NISA (Portugal), en précisant que la convention prévoit une seconde subvention de 20 centimes par habitants si des manifestations sont organisées dans l'année,
- 141,20 euros, soit 10 centimes par habitant, au Comice du monde rural de l'ex-canton de CHINON. Il est précisé que cette subvention est un soutien aux activités menées en faveur de l'agriculture, l'artisanat et le patrimoine rural, même si les manifestations n'ont pas lieu sur notre secteur cette année.

De plus, le Conseil Municipal accepte la somme de 182 euros versée par l'association Les Pêcheurs de Maurux qui correspond à la rétrocession de la vente des cartes de pêche à l'étang de Maurux sur l'année 2020, comme prévu sur la convention qui lie l'association à la commune.

2021.5.3/ PARTICIPATION ET REMBOURSEMENT POUR LE CIRCUIT DE LA CHÂTAIGNERAIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de PONT DE RUAN lui a fait parvenir une demande de remboursement pour l'électricité et l'eau utilisées au circuit de la Châtaigneraie, ainsi qu'une demande de participation pour le renouvellement de son homologation. M. le Maire précise que la commune s'est engagée à participer à hauteur de 50% des abonnements de consommables du circuit, estimant que les consommations doivent être réglées par l'association qui occupe les lieux. Monsieur le Maire propose donc de régler à :

- La commune de PONT DE RUAN la somme de 279,96 euros correspondant à la moitié des abonnements pour l'eau et l'électricité du circuit de la Châtaigneraie,
- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) la somme de 940 euros pour le renouvellement de l'homologation du circuit jusqu'en 2025.

Monsieur le Maire indique également qu'une proposition d'achat lui a été faite pour le circuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de régler à la commune de PONT DE RUAN la somme de 279,96 euros correspondant à la moitié des abonnements pour l'eau et l'électricité du circuit de la Châtaigneraie,
- de régler à la F.F.S.A. la somme de 940 euros pour le renouvellement de l'homologation du circuit jusqu'en 2025,
- de solliciter les Domaines afin de connaître la valeur de la partie du circuit qui appartient à la commune.

2021.5.4/ CONVENTIONS D'OCCUPATION PARTIELLE DES LOCAUX DE BIENS ET DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AFFECTÉS A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ACCUEIL DE LOISIRS DE SACHÉ »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I.) deux types de conventions pour l'accueil de Loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) qui est géré par leurs services les mercredis à Saché :

- une pour l'occupation partielle des locaux affectés à l'A.L.S.H. permettant de remettre à jour les salles utilisées,
- deux autres pour la mise à disposition du personnel communal au fonctionnement de l'AL.S.H. pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

M. le Maire précise que ces conventions permettront à la C.C.T.V.I. de reverser à la commune les sommes dues pour les locaux utilisés et les agents employés dans le cadre de l'A.L.S.H.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les conventions citées précédemment et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2021.5.5/ REMPLACEMENT D'UN ÉCLAIRAGE À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis du Syndicat Intercommunal Énergie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.) pour remplacer un projecteur hors-service autour de l'église pour un montant de 988,48 € H.T., et informe que le S.I.E.I.L. prend à sa charge la moitié, soit un reste à charge pour la commune de 494,24 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le remplacement de ce luminaire pour un montant de 494,24 euros et charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

2021.5.6/ RÉALISATION D'UN NOUVEAU PROSPECTUS POUR LE GÎTE D'ÉTAPE DE LA MÉTAIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Séverine HEFTI-BOYER, Adjointe au Maire, pour présenter les devis reçus pour la réalisation d'un nouveau prospectus pour le Gîte d'étape de la Métairie :

- M. PI pour la création d'un format 10x21 en recto/verso pour 350 euros T.T.C.,
- LECHAT pour l'impression de 3 000 exemplaires d'un format 10x21 en recto/verso pour 202,20 euros T.T.C.,
- FRANCHISE PRINT pour la création et l'impression de 3 000 exemplaires d'un format 10x21 en recto/verso pour 401,40 euros T.T.C.,
- FRANCHISE PRINT pour la création et l'impression de 3 000 exemplaires d'un dépliant de 4 pages 10x21 pour 579,96 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de FRANCHISE PRINT pour la création et l'impression de 3 000 dépliant de 4 pages au format 10x21 au tarif de 579,96 euros T.T.C.

2021.5.7/ AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE LA MAISON DAVIDSON

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Cécile DESCHAMPS, Conseillère municipale, pour présenter les devis reçus pour l'aménagement d'une salle de la Maison Davidson qui est utilisée par le Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M.), l'association des Fripouilles et prochainement la Ludothèque :

- MAGALHAES pour la pose d'un sol vinyle pour un montant de 2 473,74 euros T.T.C.,
- Menuiserie DUBOIS pour la création de placards de rangements pour un montant de 6 469,62 euros T.T.C.

Mme DESCHAMPS précise que l'ensemble de la Maison Davidson nécessite des travaux d'aménagement et de remise aux normes, et notamment toute la partie des sanitaires qui devra être refaite entièrement. Après avoir réalisés l'an dernier les travaux en régie pour le cabinet de la podologue, ceux prévus

cette année permettront d'accueillir les assistantes maternelle et la Ludothèque sur le même espace.

D'autres devis ont été demandés pour ces travaux mais afin de ne pas retarder leur réalisation, M. le Maire propose de retenir ces montants comme budget maximum en attendant de les recevoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir un budget maximum de 8 943,36 euros T.T.C. pour réaliser les travaux d'aménagement (sol et placards) la salle de la Maison Davidson accueillant les assistantes maternelles et la Ludothèque et charge M. le Maire de trouver d'autres devis avant de retenir les plus intéressants pour la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe qu'il a déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour 2021 afin de créer un aménagement sécuritaire à La Sablonnière.

M. le Maire informe que lors de la dernière commission Vie du Village, l'organisation de la fête de la musique a été évoquée. Le couvre-feu sera alors repoussé à 23h et cette première manifestation pourrait marquer la réouverture du bar « Le Balzac ». L'idée serait de faire venir deux groupes :

- Soul voices au tarif de 1 400 euros de 19h à 21h. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir ce groupe.
- Pura vida de 21h à 23h.

M. le Maire précise qu'il faudra organiser la communication autour de la réouverture du bar (Nouvelle République, réseaux sociaux, ...).

M. le Maire informe qu'il a reçu deux courriers de géomètres réclamant la présence d'un élu pour des bornages de parcelles. Se proposent pour le :

- 12 mai à la Grande Prée: Jules VERNIER
- 20 mai aux Aunays : Pascal PLANCHANT

M. Philippe RÉDRÉAU signale qu'il a été alerté par des habitants qui se plaignent d'adolescents qui circulent à vélo sur les trottoirs rues Sainte Anne et Principale.

M. Jean DE MAISTRE demande un retour sur le climat scolaire. Mme PLEURDEAU informe que depuis la reprise de l'école fin avril, le comportement de certains élèves s'est empiré. Deux exclusions de la pause méridienne d'une semaine sont déjà prévues.

M. Philippe RÉDRÉAU rappelle que les panneaux de signalisation au carrefour des rues Principale et du Château sont positionnés trop bas, ce qui est dangereux. M. le Maire indique qu'il doit rencontrer les services du Conseil Départemental prochainement et que le sujet sera abordé.

M. Jean DE MAISTRE en profite pour préciser que la circulation à la Chevière est excessive et qu'elle devrait être réduite.

Il indique également qu'un poteau téléphonique est tombé à la Chevière. Le nécessaire va être fait auprès d'Orange.

M. Olivier BOUISSOU fait un rapide compte-rendu du dernier Conseil Communautaire où ont été abordés entre autre :

- le contrat local de santé,
- l'instauration d'un tarif des ALSH en période COVID pour le personnel prioritaire,
- le PCAET, ...

Mme Séverine HEFTI-BOYER indique qu'un nouvel hébergement avec accueil vélo s'est ouvert à Azay le Rideau, ce qui peut générer une concurrence pour le Gîte d'étape de la Métairie.
Elle précise également le Gîte change de catégorie de type d'hébergement.

M. le Maire indique qu'il a rencontré la créatrice d'une compagnie de théâtre qui pourrait réaliser une résidence d'artistes sur la commune en étant hébergée au Gîte. Des pièces de théâtre amateur seraient ouvertes aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h10 et fixe le prochain Conseil Municipal au lundi 14 juin 2021 à 20h00.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 10 mai 2021

M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	